

Mise au point

La puissance au XXI^e siècle

Une puissance longtemps étatique et militaire.

Le concept de puissance constitue la grille d'analyse des relations interétatiques. A partir des traités de Westphalie (1648), la capacité d'un Etat à imposer sa volonté par des moyens diplomatiques et militaires dicte les rapports de puissance entre Etats.

Dans une approche classique, Gérard Dorel (1998) identifie cinq attributs quantifiables à la **puissance relationnelle et interétatique** :

- le poids territorial : il peut procurer des ressources ou une profondeur stratégique aux Etats ;
- le poids démographique : il constitue un atout stratégique et militaire. Il devient un capital économique en situation de « fenêtre démographique », quand la structure démographique est temporairement dominée par une population active (et formée), supérieure aux catégories inactives.
- le poids économique : Il influe sur les capacités de pénétration voire de domination des autres marchés. Le contrôle des marchés des capitaux et de devises, de matières premières constitue également un facteur de puissance.
- les capacités diplomatiques et militaires : monopoles d'Etat, les capacités de coercition ont constitué le facteur principal de puissance, jusqu'à l'âge industriel.
- Plus récemment, la puissance s'évalue également en termes d'influence culturelle (ou *soft power* défini par Joseph Nye en 1990). Les vecteurs d'influence sont pluriels : la langue, la diffusion des biens culturels à l'échelle régionale ou mondiale, les modes de diffusion de l'information ou l'impulsion de pratiques sociales.

Néanmoins, loin de faire unanimité, ces critères s'avèrent relatifs. Pris séparément, chacun est insuffisant pour forger la puissance. Pire, il peut constituer un atout ou un handicap. La puissance résulte avant tout, d'un assemblage de facteurs mesurables, mais aussi d'une volonté collective portée par la population comme par l'Etat. Cet assemblage de facteurs se met en place dans le temps, et laisse une place importante aux héritages historiques et politiques des cycles de puissance précédents (par exemple dans le cas de la Russie qui bénéficie de l'héritage diplomatique et technologique de l'URSS : droit de veto au conseil permanent de l'ONU, puissance nucléaire et spatiale...).

La puissance d'un Etat s'avère relative et évolutive.

Dans l'espace, les Etats jouissent de manière très inégale des attributs de puissance. Il est possible de hiérarchiser la puissance des Etats en fonction des moyens de puissance, de la diversité des relations interétatiques et des aires d'influence. On distingue alors les puissances selon leur rayonnement mondial ou continental. Les puissances peuvent-être complètes ou partielles. A la chute du bloc de l'Est, Hubert Védrine (1999) a proposé de qualifier les Etats-Unis, d'hyperpuissance, tant la maîtrise des facteurs de coercition et de séduction paraissaient alors importantes. A plus grande échelle, la puissance découle aussi du poids qu'exercent certains centres d'impulsion, comme les grandes métropoles, les centres régionaux de production, comme l'ont démontré Fernand Braudel (1979) puis *Immanuel Wallerstein* (2006), dans une approche géohistorique du temps long.

D'un point de vue historique, les critères de puissance s'avèrent relatifs et évolutifs. L'évolution des technologies, l'usage des ressources, les sources de création de richesses influent sur les dynamiques de puissance. Il est également possible d'identifier des « **cycles des puissance** » que Robert Gilpin (2001) a cherché à théoriser. Suite à une phase d'essor caractérisée par la mise en place progressive de différents facteurs de puissance, une puissance va exercer une hégémonie et en assurer les coûts. Ceux-ci entraînent à moyen terme, l'émergence d'une puissance ou d'une collation rivale. Une crise systémique remet alors plus ou moins violemment, en cause les rapports de puissance établis précédemment.

L'affirmation d'une mondialisation économique et culturelle fragilise l'Etat.

La mondialisation contemporaine est venue bousculer la conception classique de « puissance nationale ». La puissance de coercition militaire, assurant sécurité et indépendance, est affaiblie par l'efficacité des institutions internationales

(cour internationale de justice et droit d'ingérence par exemple), par les interdépendances économiques et financières (IDE, agence de notation, investissements des fonds souverains...). En conséquence, les facteurs de puissance ne s'avèrent plus aussi coercitifs. A partir de l'enlèvement américain lors de la seconde guerre du golfe ou de l'intervention en Afghanistan, Bertrand Badie (2004) définit une « impuissance de la puissance ».

Affaiblis dans ses moyens et ses capacités d'action par la mondialisation, les Etats se trouvent confrontés dans leurs jeux de puissance, à des forces et des acteurs transnationaux, organisés de manière réticulaire. Les acteurs non-gouvernementaux sont de plus en plus nombreux et influents. La sphère économique et financière constitue une multitude d'acteurs influents : des firmes transnationales aux budgets très importants mais aussi des acteurs financiers (banques, fonds souverains, agences de notation, organisations internationales ...) capables de dicter leurs conditions aux Etats. Les acteurs et réseaux de l'antimonde (trafics et terrorisme) sont également en mesure de fragiliser la puissance étatique. Par leur activisme médiatique, les acteurs paragouvernementaux comme les grandes ONG, disposent également de moyens d'influence. On assiste donc, depuis deux à trois décennies, à une redistribution des facteurs de puissance entre acteurs et espaces, au sein d'un monde plus globalisé et multipolaire.

La maîtrise des interdépendances, l'influence et la négociation imposent un *smart power* adopté par Barack Obama face au conflit syrien. (En 2013, face au dépassement de la « ligne rouge », l'emploi d'armes chimiques par l'armée syrienne, les américains ont préféré renoncer à une intervention faute de consensus occidental). Cette forme de puissance combine un usage réfléchi des facteurs traditionnels de puissance, coercition (*hard power*) et séduction (*soft power*) associés à la négociation, la recherche d'un consensus multilatéral.

La montée des interdépendances politiques, économiques et culturelles permet à Susan Strange (1994) d'identifier une **forme structurelle de puissance contemporaine**. Dans un contexte globalisé, la puissance d'un acteur, quelle que soit sa nature, rend compte de sa capacité d'influer sur la manière dont l'espace mondial se structure, dont les relations entre acteurs se nouent. La puissance s'exprime par exemple sur la manière de peser sur les normes juridiques ou techniques dans les domaines clés de la compétition internationale. En 2019, le conflit qui oppose les Etats-Unis à la Chine au sujet de la mise en œuvre des normes de télécommunications de la 5G illustre l'importance qu'accordent les Etats-Unis à la maîtrise structurelle et technique des réseaux numériques. Le conflit indique également le gain technologique effectué par des FTN chinoises comme Huawei. Auparavant, les lourdes pénalités imposées à BNP Paribas (9 milliards d'Euros) pour non-respect de l'embargo américain, puis par Alstom en 2014, démontrent que la coercition unilatérale passe également par des normes juridiques. Le droit américain tend à s'imposer à une large part de l'économie mondiale utilisant ses technologies (droit d'auteur, protection de la vie privée, règlement d'usage des données numériques ...). En position hégémonique, rares sont les économies et les firmes transnationales à pouvoir résister à la décision unilatérale des sanctions décrétées contre l'Iran et renforcées par D. Trump à partir de juillet 2018 (L'embargo a conduit Total à rompre l'accord d'exploitation du gisement gazier de South Pars, dès août 2018, laissant les coudées franches aux groupes pétroliers chinois).

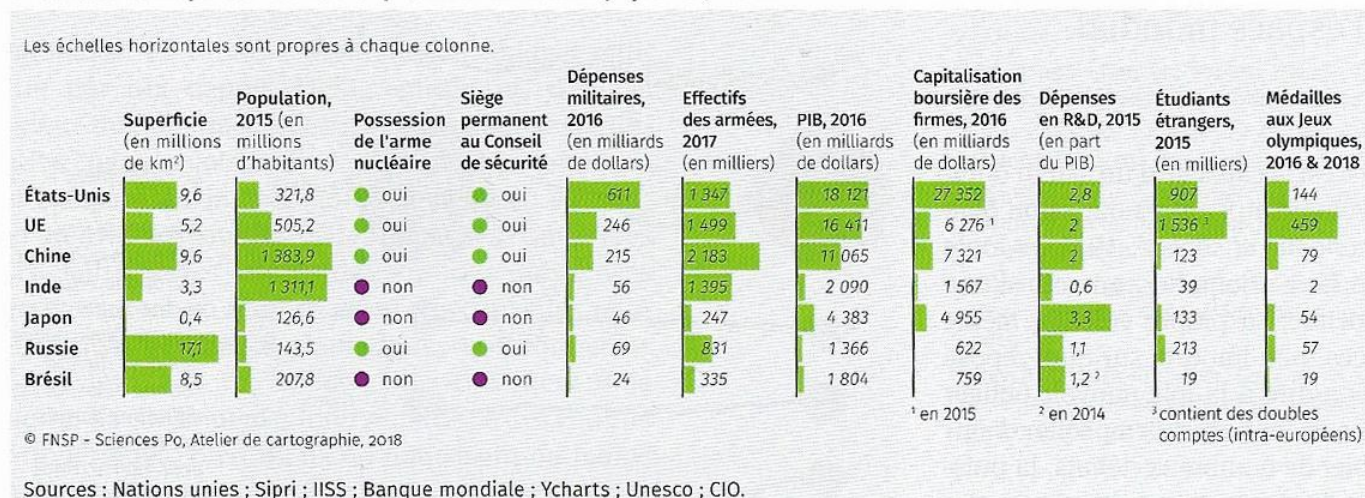
Pierre Bulher (2011) identifie un faisceau de facteurs à même de constituer la puissance structurelle et relationnelle d'un acteur au XXI^e siècle :

- une maîtrise technologique assurant la pérennité de l'innovation, résultant à l'échelle locale d'écosystèmes technologiques innovants, de clusters efficaces et structurés, associant moyens étatiques et privés,
- une capacité juridique, économique ou financière permettant d'imposer ses propres normes,
- un contrôle ou une sécurisation des principaux axes et infrastructures d'échanges et de communication (voies maritimes, ponts terrestres, câbles transocéaniques et serveurs numériques),
- une assurance des approvisionnements en matières premières et énergies indispensables à la croissance économique, face à la finitude des ressources naturelles,
- une capacité à communiquer et à dissiper la perception par autrui de sa propre puissance comme une menace.

Ainsi définis, les **facteurs réticulaires** de puissance ne sont ni dématérialisés, ni déterritorialisés. Ils résultent d'une patiente mise en place de structures et d'infrastructures à toutes les échelles, que seules quelques puissances sont à même de conquérir. Ainsi, l'affaire Snowden (2013) a révélé, à la surprise générale, que la NSA disposait d'une capacité de contrôle importante du cyberspace. Une telle situation est rendue possible par la maîtrise matérielle des données. Elle s'avère capable d'archiver temporairement l'ensemble des données numériques échangées sur les réseaux et de stocker à plus long terme des métadonnées relatives aux communications, produites par de puissants algorithmes. Pour exploiter ces capacités, il lui faut contrôler la structure réticulaire, articulée et décentralisée, des réseaux Internet. L'affaire Snowden a permis de découvrir les deux projets d'espionnage numérique élaborés par l'agence. Le « réseau PRISM » qui intercepte les données des serveurs interconnectés et situés principalement sur le sol américain, grâce à la coopération des opérateurs nationaux (et du GCHQ, les services secrets britanniques, pour l'Europe), complété par « le projet Muscular », global et non coopératif, opérant secrètement et directement sur le réseau transocéanique de fibres optiques, hors des eaux territoriales américaines (Laurent Bloch, 2017).

Source : *Espace mondial, l'atlas 2018*, Durand Marie-Françoise (dir.), Les presses de Sciences Po, 2018 (p. 146)

Facteurs de la puissance étatique : du *hard* au *soft power*, 2018



Monde multipolaire vs suprématie américaine : une redistribution de la puissance

En ce début du XXI^e siècle, la recomposition des rapports de puissances est rapide. Seuls les États-Unis sont en position de disposer réellement de la totalité des attributs de puissance, c'est pourquoi Hubert Védrine (1999) a avancé le concept de l'**hyperpuissance** américaine. Si elle est menacée dans certains domaines (endettement et déficits commerciaux, enlèvement dans les conflits moyen-orientaux, contestation terroriste), elle est renouvelée par la suprématie des GAFAM dans l'économie numérique, capables de s'insinuer au cœur des systèmes productifs globaux. La croissance rapide d'États dits « émergents » pourrait redistribuer certaines cartes de la puissance au cours du siècle, laissant se profiler un monde qui deviendrait réellement multipolaire et dont la gouvernance devra être repensée (par exemple, par la création d'un G20 en 2010, par l'élargissement aux puissances régionales des structures décisionnelles comme de Conseil de sécurité de l'ONU).

Les stratégies de puissance déployées par la Chine depuis 1979 et surtout suite au discours de Xi Jinping sur le « rêve chinois » (définition de la politique étrangère chinoise, suite au XVIII^e congrès du Parti communiste en novembre 2012) sont multiformes (technologiques, commerciales, diplomatiques, spatiales ...) et multiscalaires. Elles associent l'Etat et des FTN chinoises de plus en plus actives et innovantes, notamment sur les marchés de la Chinafrique. L'Etat continue à composer le cadre de référence de la puissance, notamment par l'ampleur des investissements militaires, par l'influence croissante sur les marchés financiers ou par les efforts diplomatiques pour constituer une aire d'influence chinoise. La stratégie OBOR ou des « nouvelles routes de la soie » permettant désécuriser les routes commerciales ou d'approvisionnement constitue un des projets les plus emblématiques. A l'échelle interne, l'Etat assure un effort d'aménagement du territoire, d'investissements de formation et d'innovation, tout en continuant à l'accueil des IDE (fiscalité, droit du travail, zones franches...). La puissance chinoise repose sur l'adhésion populaire à un projet partagé de regain de la puissance.

En interprétant la crise financière et économique de 2007-2011 comme une crise systémique, Laurent Carroué (2011) identifie un sensible rééquilibrage géoéconomique mondial. L'émergence des FTN du Sud, l'affirmation de puissances géopolitiques émergentes (G20) mais également les convoitises pour l'exploitation de ressources finies et très inégalement réparties, remettent en cause le régime d'accumulation occidental. Les « **basculements du monde** »

peuvent annoncer la recomposition structurelle des rapports de puissance au cours du XXI^e siècle, une rupture si puissante qu'elle abat progressivement un ordre économique multiséculaire.

Ressources classées et commentées sur le concept de puissance :

- Adoumié Vincent, **Géopolitique du monde contemporain**, Hachette supérieur, 2014, 287p
(notamment le chapitre 5 « *Une analyse des formes stratégiques et politiques de la puissance des Etats* », le chapitre 6 « *Comprendre l'évolution des outils de puissance* » et éventuellement le chapitre 12 : « *Un basculement du monde : de l'occident aux puissances émergentes* »)
- Durand Marie-Françoise (dir.), **Espace mondial, l'atlas 2018**, Les presses de Sciences Po, 2018, 271 p.
(principalement pour les ressources cartographiques, agrémentées de mises au point brèves)
- Buhler Pierre (préf. Hubert Védrine), **La puissance au XXI^e siècle**, CNRS, coll. Biblis, 2019 (édition actualisée, 2004), 620 p.
(notamment le chapitre 6 « *La puissance et l'argent* », chapitre 7 « *L'unification du champ de la puissance* », et l'épilogue qui propose une typologie régionale)
- Badie Bertrand (dir.), Vidal Dominique, **Puissances d'hier et de demain**, L'état du monde 2014, La découverte, 2013, 274 p.
(Une collection d'articles brefs)
- Tertrais Bruno, Atlas militaire et stratégique, Autrement, 2019, 95 p.
- Verluise Pierre, **La puissance : quels sont ses fondamentaux ?**, Diploweb, novembre 2013
<https://www.diploweb.com/Geopolitique-La-puissance.html>
- Carroué Laurent (2011), **Les basculements du monde : les nouveaux équilibres géoéconomiques, géopolitiques et géostratégiques de l'entrée dans le XXI^e siècle**, Historiens et géographes, n° 416, oct.-nov. 2011, pp 141-160
(une argumentation étayée par de nombreux tableaux statistiques)

Sitographie, ressources pour la classe sur la puissance

- Durand Marie-Françoise, Lequesne Christian (dir.), **Cériscope Puissance**, CERI-Science Po Paris, 2013
<http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/sommaire>
Une collection d'articles et de cartes sur les facteurs de puissance, la puissance des Etats
(à compléter avec l'atlas mondial 2018, des mêmes auteurs)
- Rouiaï Nashidil, **Sur les routes de l'influence : forces et faiblesses du soft power chinois**, *Géoconfluences*, septembre 2018.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-chine/articles-scientifiques/forces-et-faiblesses-du-soft-power-chinois>

La puissance au XXIe siècle (P. Bulher 2011)

Puissance relationnelle (R. Aron 1962, "hard power" J Nye 1990)

Capacités de dissuasion militaire

- forces militaires et moyens de dissuasion
- interventions militaires

Capacités de négociation diplomatique

- représentations à l'étranger, ambassades
- participations et statuts au sein des organisations internationales
- Stabilité politique

Capacités productives et économiques

- niveau de développement
- capital humain : effectif, formation de la main d'oeuvre
- ressources : minerais, hydrocarbures ...
- exportations, partenariats commerciaux, IDE
- capitalisation boursière

Puissance d'influence ("soft power", J. Nye 1990)

Capacité à séduire

- modes
- rayonnement sportif, scientifique

Capacité à informer

- cinéma et modèles culturels
- médias de masse : chaînes d'information

Capacité à diffuser sa culture

- aires et organisations linguistiques
- réseaux diasporiques
- réseaux culturels : Alliance française, Instituts Confucius

Capacité à attirer

- brain drain

Puissance structurelle (S. Strange, 1994)

Capacité à innover

- R&D, technologies et clusters
- dépôts de brevets, production scientifique

Capacité à imposer ses normes

- normes techniques : http, 5G, Android, ...
- normes juridiques : droit d'auteur, RGPD ...

Capacité à contrôler les réseaux de communication

- ponts-terrestres, routes maritimes et détroits
- réseaux numériques : serveurs et câbles sous-marins

Capacité à se protéger des attaques indirectes

- cyberterrorisme, cyberespionnage